



REPUBLIQUE FRANÇAISE
Mairie de TERVILLE

Route de Verdun
B.P. 50010
57161 Terville CEDEX

Tél. : 03.82.88.82.88
Fax. : 03.82.34.22.21

www.terville.fr

ARRETÉ N° 4325

Le Maire de la Ville de Terville,

VU le Code de la Construction et de l'Habitation et notamment les articles L.111-8-3, R.111-19-11 et suivants et R 123-46

VU le décret n° 95-260 du 8 mars 1995 modifié relatif à la Commission Consultative Départementale de Sécurité et d'Accessibilité,

VU le permis de construire n° 057 666 13 E 0001 et les permis de construire modificatifs n° 057 666 13 E 0001 M01 à M04 relatifs à la construction de bâtiments commerciaux sur le parc commercial GreenCenter dénommé depuis SuperGreen, Zone de la Petite Ovette, à Terville,

VU la demande d'autorisation de construire, d'aménager ou de modifier un établissement recevant du public portant le n° AT 057 666 15 E 0031, relatif à l'aménagement d'un magasin de vente de produits Bio dans le bâtiment H, sous l'enseigne « L'EAU VIVE »,

VU l'avis de la Sous-Commission Départementale d'Accessibilité en date du 30 octobre 2015,

VU l'avis de la Sous-commission Départementale pour la sécurité contre les risques d'incendie et de panique dans les établissements recevant du public dans sa séance du 24 septembre 2015,

Vu les levées de réserves réalisées suite à l'avis défavorable émis par la Commission d'Arrondissement le 4 janvier 2016

VU l'avis favorable émis par la Commission d'Arrondissement lors de sa visite du 6 janvier 2016

ARRETE

Article 1 : autorise l'ouverture du magasin « L'EAU VIVE » dans le bâtiment H, situé zone de la Petite Ovette, Parc Commercial SuperGreen à Terville, à compter du 7 janvier 2016.

Article 2 : le présent arrêté sera notifié à l'exploitant. Une ampliation sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet de Thionville.

Fait à Terville, le 6 janvier 2016

Pour le Maire,
L'Adjoint délégué




Jean-Paul Boulay

Publié et notifié le : - 6 JAN. 2016